

# ENQUETE PUBLIQUE

AYANT POUR OBJET LES DEMANDES :  
- D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
- DE PERMIS DE CONTRUIRE

UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »

Sur la commune de DOUVRIN (Pas de calais)

Enquête publique du 19 août 2019 au 20 septembre 2019 inclus

## ANNEXES

**Pétitionnaire**: Société PROLOGIS France LXXVIII EURL

**Commissaire – enquêteur** : Bernard PORQUET

# ANNEXES

**OBJET:** Procès-verbal des opérations.

**REFERENCE:** Arrêté en date du 9 juillet 2019 de Monsieur le Préfet du Pas de calais

1 - Décision n° E19000100/59 en date du 3 juillet 2019 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille, désignant le commissaire enquêteur

2 - Arrêté en date du 9 juillet 2019 de Monsieur le Préfet du Pas de calais prescrivant l'enquête publique

3 - Copie de l'affiche relative à l'enquête publique

4 - Article de presse « La Voix du Nord» du 26 juillet 2019 comportant la 1ere insertion relative à l'enquête publique

5 - Article de presse « Nord Eclair» du 26 juillet 2019 comportant la 1ere insertion relative à l'enquête publique

6 - Article de presse « La Voix du Nord» du 23 août 2019 comportant la 2em insertion relative à l'enquête publique

7- Article de presse « Nord Eclair » du 23 août 2019 comportant la 2em insertion relative à l'enquête publique

8 - Copie de la page d'écran du site internet préfecture présentant le dossier d'enquête

9 - Informations sur bulletin municipal de Douvrin « Douvr'infos »

10 - Informations sur le bulletin municipal de Violaines

11 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Haisnes

12 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Violaines

13 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Auchy Les Mines

14 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Douvrin

15 - Certificat d'affichage établi par le Maire de La Bassée

16 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Billy-Berclau

17 - Certificat d'affichage établi par le Maire de Hulluch

18 - Délibération municipale de la commune d'Auchy Les Mines

19 - Délibération municipale de la commune de Billy-Berclau

20 - Délibération municipale de la commune de Douvrin

21 - Délibération municipale de la commune de Haisnes

22 - Délibération municipale de la commune de Violaines

## Annexe n° 1

---

**3**

Enquête publique n° 19000100/59 TA Lille du 3.7.2019 concernant ICPE et permis de construire plateforme logistique à Douvrin(62)- Demandeur Société Prologis France LXXVIII EURL -

ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

DECISION DU

03/07/2019

N° E19000100/59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 2**

Vu, enregistrée le 27/06/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'exploitation d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Douvrin pour la Société Prologis LXXVIII ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Bernard PORQUET, commandant d'unité de la Gendarmerie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, à la Société Prologis LXXVIII et à Monsieur Bernard PORQUET.

Fait à Lille, le 03/07/2019

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
Le greffier,



**Annexe n° 2**



**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

PRÉFECTURE  
DIRECTION de la COORDINATION des POLITIQUES PUBLIQUES  
et de l'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU des INSTALLATIONS CLASSÉES, de l'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des Installations classées  
DCPPAT-BICUPE-GM-2019- 158 -

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNE DE DOUVRIN**

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »  
PAR LA SOCIÉTÉ PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE  
ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

Le Préfet du Pas de Calais,

VU le code de l'Environnement ;

VU le code de l'Urbanisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) ;

VU la demande présentée par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL, dont le siège social est situé au 3, Avenue Hoche – CS 60006 – 75384 PARIS CEDEX 8, en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment DOUVRIN DC3 », Parc des Industries Artois Flandres – 62138 DOUVRIN ;

VU la demande de permis de construire sur la commune de DOUVRIN (n° 062 276 18 000 18) déposée par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL dont l'étude d'impact doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ;

VU le courrier en date du 10 janvier 2019 par lequel la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL sollicite une enquête environnementale unique portant sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un entrepôt logistique ainsi que sur le permis de construire ;

VU le courrier du Maire de DOUVRIN du 19 février 2019 déléguant au Préfet du Pas-de-Calais le soin d'organiser une enquête unique sur la demande précitée ;

VU le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 9 mai 2019 mentionnant la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL ;

VU la complétude du permis de construire ;

VU les avis rendus par les services sur les demandes de permis de construire ;

VU l'avis délibéré n° 2019-3322 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 9 avril 2019 relatif au projet d'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL sur la commune de DOUVRIN ;

VU le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 20 mai 2019 ;

VU l'ordonnance du 3 juillet 2019 de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE désignant le Commissaire Enquêteur ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1er :

Il sera procédé pendant 33 jours consécutifs *du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019* inclus à une enquête environnementale unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN présentées par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Le Président du Tribunal Administratif de Lille a nommé M. Bernard PORQUET, Commandant d'Unité de la Gendarmerie, retraité, Commissaire-Enquêteur pour cette enquête environnementale unique.

## ARTICLE 2 :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de DOUVRIN, Place Basly, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59).

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse aux remarques formulées par la MRAE sont insérés au dossier d'enquête publique.

## ARTICLE 3 :

Monsieur Bernard PORQUET, Commissaire-Enquêteur, sera présent en mairie de DOUVRIN, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 août 2019 de 14 h à 17 h
- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 h à 17 h

afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public que pourrait susciter cette exploitation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête environnementale unique.

Il peut également les adresser par voie postale au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, ou par courrier électronique en se rendant sur le site internet des services de l'État dans le département (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL – DOUVRIN - **Réagir à cet article.**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, électronique et sur le registre d'enquête sont consultables sur le site internet précité.

## ARTICLE 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de DOUVRIN et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage : HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59).

L'enquête sera également annoncée par les soins du Préfet du Pas-de-Calais aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les publications auront lieu au plus tard 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et seront rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci.

En outre, la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL procédera dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

Les formalités susvisées sont respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire de chacune des communes concernées.

L'avis d'enquête, le résumé non technique, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL – DOUVRIN

#### **ARTICLE 5 :**

Le public peut demander des compléments d'informations à Mme Julie MERTZ, chargée du suivi du dossier - Tél :01.48.14.54.39 ou par mail : [jmertz@prologis.com](mailto:jmertz@prologis.com).

#### **ARTICLE 6 :**

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui convoquera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête environnementale unique, le commissaire-enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées à ARRAS.

#### **ARTICLE 7 :**

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance en Préfecture - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le département ([http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL – DOUVRIN).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles dans toutes les mairies concernées.

**ARTICLE 8 :**

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

**ARTICLE 9 :**

Les Conseils Municipaux des communes de DOUVRIN, HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59) donneront leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête.

Les délibérations qui devront intervenir au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête seront transmises à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**ARTICLE 10 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de BETHUNE, les maires des communes de DOUVRIN, HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59) et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 9 JUIL. 2019

Pour le Préfet,  
Le Directeur Délégué,



*[Signature]*  
Dominique KIRZEWSKI

Copies adressées :

- Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - 3, Avenue Hoche – CS 60006 – 75384 PARIS CEDEX 8
- Sous-Préfecture de BETHUNE
- Sous-Préfecture de LENS
- Préfecture de Région Hauts de France
- Tribunal Administratif de LILLE
- Mairies de DOUVRIN, HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59)
- M. Bernard PORQUET - Commissaire-Enquêteur
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (courriel)
- SIVOM de l'Artois – 1, route de Vermelles – 62138 HAISNES
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer à ARRAS
- Dossier
- Chrono

### Annexe n° 3

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Section Installations Classées

Commune de DOUVRIN

AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »  
PAR LA SOCIÉTÉ PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 juillet 2019, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 33 jours à partir du 19 août 2019, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Mme Julie MERTZ est chargée du suivi du dossier de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - Tél :01.48.14.54.39 ou par mail : jmertz@prologis.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de DOUVRIN, Place Basly, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : HAISNES, VIOLAINES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59)

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de DOUVRIN du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de DOUVRIN ou les formuler à M. Bernard PORQUET, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 août 2019 de 14 h à 17 h
- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 août 2019 au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL – DOUVRIN – réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de DOUVRIN ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN, les informations relatives à ce projet.

## Annexe n° 4

Enquêtes publiques et concertations

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Section Installations Classées

**Commune de DOUVRIN**

AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME « BATIMENT DOUVRIN DC3 »  
PAR LA SOCIETE PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 juillet 2019, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 33 jours à partir du 19 août 2019, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Mme Julie MERTZ est chargée du suivi du dossier de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - Tél : 01.48.14.54.39 ou par mail : jmertz@prologis.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de DOUVRIN, Place Basly, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : HAINES, VIOLANES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE (59) et SALOME (59)

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de DOUVRIN du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de DOUVRIN ou les formuler à M. Bernard PORQUET, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 août 2019 de 14 h à 17 h
- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 août 2019 au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN - réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de DOUVRIN ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN, les informations relatives à ce projet.

1474320800

Avec la réalisation du projet, la surface de vente de bi...  
L'avis de la commission départementale d'aménagement...  
l'objet d'une insertion au recueil des actes administrati...  
Les voies et délais de recours contre un avis ou une...  
mentale d'aménagement commercial figurent sur le sit...  
de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), dans la rubriq...  
ment, habitat et transport - Aménagement commerce  
Commission Départementale d'Aménagement Comme

**ANNONCES MARCHES PU**

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel de  
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25

Marchés publics de fournitures e

Procédures adaptées de - 90 000



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA**

SIA HABITAT - Mme FOUBET - Directrice Générale  
67 Avenue des Potiers - CS80649 - 59506 DOUAI  
Référence acheteur : 2019130  
L'avis implique un marché public.  
Objet : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN VUE D'  
D'ASSAINISSEMENT DE LA CITE MONT DE LA VEINE  
Procédure : Procédure adaptée  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus  
des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
70% Prix des prestations  
20% Valeur technique : Identification des contraintes  
lutions et réponses envisagées par le candidat pour y  
10% Valeur technique : Qualité des moyens humains et  
appuyée sur des expériences similaires au présent des  
au titre de l'exécution des présentes missions  
Remise des offres : 06/09/19 à 12h00 au plus tard.  
Envoi à la publication le : 22/07/2019  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis  
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser  
un pli, allez sur <https://agysoft.marches-publics.info>

**POUR JARDINER**

Retrouvez dans ce livre tous n  
et nos informations pratiq

**En ce moment ch**  
sur [www.editic](http://www.editic)



# 22 Carnets et avis

Enquêtes publiques et concertations

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
 Direction de la Coopération, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
 Bureau des Installations Classées, de l'Unité Publique et de l'Environnement  
 Section Installations Classées

## Commune de DOUVRAIN

AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
 DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION DE PRELÈVER  
 UN ENTREPOT LOGISTIQUE DÉNOMMÉ « BÂTIMENT DOUVRAIN DCS »  
 PAR LA SOCIÉTÉ PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 juillet 2019, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 33 jours à partir du 19 août 2019, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRAIN par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL. Mme Julie MERTZ est chargée du suivi du dossier de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - Tél : 01.46.74.54.39 ou par mail : j.mertz@prologis.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, au Maire de DOUVRAIN, Place Basy, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - (CPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRAIN). Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Services Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62202 Arras CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont déposés au dossier d'enquête publique. Un dossier sous format numérique est déposé en pdf sur : **HAUSSES VIOUAINES, BILLY BERCIAU, AUCHEY LES MINES, HULLUCH, LA BASSEE 69J et SALONNE 69J**

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les soumettre sur le registre ouvert, à cet effet, au Maire de DOUVRAIN du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus soit à les transmettre par courrier en Main de DOUVRAIN ou les remettre à M. Bernard PORQUET, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 août 2019 de 14 h à 17 h
- le lundi 2 septembre 2019 de 14 h à 17 h
- le jeudi 12 septembre 2019 de 9 h à 12 h
- le vendredi 20 septembre 2019 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 août 2019 au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - (CPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRAIN) - régir à cet article.

Le copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de DOUVRAIN ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRAIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale. Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - (CPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRAIN) les informations relatives à ce projet.

2819.

1473232500

MISE A PRIX : ..... **15 000 EUROS**

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au Barreau du TGI d'Arras.  
**VISITE** : Jeudi 19 Septembre 2019 à 13 h 00  
 Par la SCP VANDERCRICHOVE - Huissiers de Justice à Arras - Tél : 03.21.71.48.54

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès :  
 - du cabinet de Me F. DEFRENNES, avocat sursisonné  
 - du cabinet de Me A.-S. GABRIEL, avocate sursisonnée  
 - du greffe du Juge de l'Exécution du TGI d'Arras à Arras - Place des États d'Artois

1472617000



142 RUE GAMBETTA 62400 BETHUNE  
 9, rue Victor Hugo à LENS

## VENTE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS COMMUNE DE LAVENTIE

Un immeuble à usage d'habitation sis à LAVENTIE, 38 Rue Massolot et le terrain en dépend, cadastré section B numéros de et 808 pour une contenance totale de 42 ars et 92 centiares.  
 OCCURRE  
 DPE impossible

Visite : 3 septembre 2019 à 14 heures.

Sur la mise à prix de soixante dix mille euros ..... **70.000,00 €**

L'adjudication aura lieu le

**jeudi 26 septembre 2019 à 11 heures**

à l'audience du Tribunal de grande instance de Bethune, place Lamartine,  
 l'assistance de Béthune.

Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avocat près le Tribunal de Grande Instance de Béthune.

Pour tous renseignements, s'adresser :  
 1- à la sop **CARPELLE HAROUBINI LACHENIE**, avocats, 142 rue Gambetta à BETHUNE et 9 rue Victor Hugo à LENS.  
 2- au greffe du Tribunal de grande instance de Béthune où est déposé le cahier des conditions de vente

1472228400

## LA VOIX DU NORD VENDREDI 23 AOÛT 2019

**PLONGEZ-VOUS**  
**JOURNAL AUTHENTIQUE**  
**DE VOTRE ANNIVERSAIRE**  
**DE 1880 (AUS JOURS !)**

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agira de La Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

**34€**

**REVEZ LES PRINCIPAUX**  
**ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE**  
**DENAISSANCE!**

Le livre album disponible de 1919 à 1969.

**30€**

PARS DE TOUS  
 LES PAYS  
 OFFERTS  
 AU PAYS  
 DE FRANCE

**POUR COMMANDER :**  
[www.editions.lavoixdunord.fr](http://www.editions.lavoixdunord.fr)  
 + 5,90€ de frais de port - Frais de port offerts au delà de 50€ d'achats  
 Dans la limite des stocks disponibles.  
 Conditions générales de vente sur le site : [www.editions.lavoixdunord.fr](http://www.editions.lavoixdunord.fr)

**POUR JARDINIER EN TOUTE SÉRÉNITÉ !**

Retournez dans ce livre tous nos conseils, nos astuces et nos informations pratiques pour jardiner bien et naturellement.

**En ce moment chez votre libraire**  
 sur [www.editions.lavoixdunord.fr](http://www.editions.lavoixdunord.fr)  
**44,90€ au lieu de 50€**

**12,90€**

**L'AVOIX**  
 éditions

18 NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR  
VENDREDI 23 AOÛT 2019

Établissements publics et administrations

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau des Installations Classées, de l'Évaluation Publique et de l'Environnement  
Section Installations Classées

**Commune de DOUVRIN**  
AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ENTREPRISE LOGISTIQUE DÉNOMMÉE « PATRIMOINE D'ALUMINIUM »  
PAR LA SOCIÉTÉ PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL

En application du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 9 juillet 2019, une enquête environnementale unique est ouverte pendant 30 jours à partir du 19 août 2019, sur les communes de DOUVRIN par la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Mme Julia METZ, est chargée du suivi de dossier de la Société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - Tél : 03 48 34 54 30 en par mail : jmetz@prologis.com

Président la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier entre 9h et 12h, de 13h à 17h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Services Installations Classées - rue Foch/Boulevard - CS2009 59009 CEDEX 3, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le métrage en réponse à cet avis sont accessibles au dossier d'avis unique.

Un dossier sous format numérique est mis en ligne de : HARNES, VIELLAJES, BILLY BERCLAU, AUCHY LES BIENS, HULLUCH LA BASSEE (59) et SALOME (59)

Les personnes qui souhaitent être avisées à leur domicile ou à leur lieu de travail sont invitées à les contacter sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de DOUVRIN du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019. Les personnes qui souhaitent être avisées en mairie de DOUVRIN ou les contacter à M. Bernard FONDREY, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette qualité, siège de l'enquête :

- le lundi 19 août 2019 de 9h à 12h
- le mardi 20 août 2019 de 14h à 17h
- le jeudi 22 septembre 2019 de 14h à 17h
- le jeudi 22 septembre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 23 septembre 2019 de 14h à 17h

Les observations et propositions de public pourront également être formulées, du 19 août 2019 au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN - rfp02 est activé.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de DOUVRIN statuera sur la demande de Permis de Construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées peuvent consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation - PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN, les informations relatives à ce projet.

**PREFET DU NORD**  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Communes d'HAUBOURDIN, LOOS et EMMERIN  
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SAS RECYNOR dont le siège social est situé 740 rue du Gue 59193 EVOURMONT-NEAUMAY a déposé un dossier en vue de demander l'autorisation pour la prolongation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes dite rue des Lattes à HAUBOURDIN, comprenant l'activité principale soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement n° 2003-3 installation de stockage de déchets inertes.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie d'HAUBOURDIN, LOOS et EMMERIN du 8 septembre au 8 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, sous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations ou ses suggestions sur les registres ouverts à cet effet ou lui être adressées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord - Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement - 12 rue Jean Sans Peur - CS 2009 - 59009 Lille Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [prologis@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:prologis@pas-de-calais.gouv.fr)

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique installations industrielles enregistrées (IIE) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'HAUBOURDIN, LOOS et EMMERIN (bureau d'urbanisme) et d'HAUBOURDIN, LOOS et EMMERIN (bureau des services de l'Etat).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet de Nord et le préfet de Pas-de-Calais à l'issue de la procédure et un accompagnement appuyé de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté de décembre 2018 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales. Prix Unitaire HT à la ligne par colonne : Nord 5,25 euros - Pas-de-Calais 5,25 euros.

**Maitre Anne-Sophie GABRIEL**  
Avocat au Barreau d'ARRAS  
16 rue Jeanne d'Arc  
ARRAS

**Maitre Francis DEFRENNES**  
avocat au Barreau de LILLE - SOCIÉTÉ THÈMES  
Société d'Avocats aux Barreaux de Lille, Arras,  
dont siège à LILLE, 3 rue Bayard - Tél. 03 20 56 93 39  
[www.themes.fr](http://www.themes.fr)  
Arras, 16 rue Jeanne d'Arc Tél. 03.21.21.58.70

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
COMMUNE DE PLOUVAIN  
33 rue des Écoles  
MAISON

À usage d'habitation, ensemble les fonds et terrains en dépendant cadastré section AB 197 pour 520 m<sup>2</sup> et AB 197 C5 pour 50 m<sup>2</sup> D.P.E.

Consommation énergétique : non déterminée  
Estimation de par à chef de vente : non déterminée

**LE JEUDI 3 OCTOBRE 2019 À 14 HEURES**  
à la Barre du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS, au Palais de Justice de ladite Ville, Place des États d'Artois.

**MISE À PRIX : ..... 15 000 EUROS**

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avoocat inscrit au Barreau du TGI d'Arras.

VISITE : Jeudi 19 septembre 2019 à 10 h 00  
Par la SCP VANDERBERCKHOVE - Halders de Justice à Arras - Tél : 03.21.71.48.54

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès :  
- du cabinet de M. F. DEFRENNES, avocat au barreau  
- du cabinet de M. A.-S. GABRIEL, avocate au barreau  
- du greffe de la Cour d'Appel du TGI d'Arras, à Arras - Place des États d'Artois

**Inscription gratuite**  
Vous recherchez un faire-part ?  
Plus de 125 000 avis consultables  
Connectez-vous sur  
**EN MÉMOIRE.FR**

LA VOIX DU NORD

**SPECIAL JEUX**  
POUR SE DÉTENDRE ET S'AMUSER !

**100 PAGES**  
MOTS FLÈCHE, CROSS, TÉMOIGES, JEUX D'ÉVALUATION, JEUX DE SOCIÉTÉ, etc.

3,90 €

LA VOIX DU NORD

**HERMARY & ASSOCIÉS**  
Avocats

**Philippe HERMARY - Jean-Baptiste REGNIER**  
**Adeline HERMARY - Cindy DENISELLE**  
AVOCATS ASSOCIÉS AU BARREAU DE BETHUNE  
Rue Foch - 62000 LENS - 03.21.68.10.10

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
COMMUNE DE BETHUNE  
MAISON

Maison à usage d'habitation avec BUSINESS (BES20) - La Plénière à 523 rue de l'Église - section AM n° 188 pour une contenance de 15 ans 26 centimes.  
DPE : D  
OCCUPÉE

L'adjudication aura lieu le  
**JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 À 11 HEURES**  
à l'audience du Tribunal de Grande Instance de BETHUNE - Palais de Justice - Place Lamartine.

Les enchères ne sont reçues que par le Ministère d'Avocat près le Tribunal de Grande Instance de BETHUNE

**MISE À PRIX : ..... (50.000 €)**  
(CONSULTANTE MALLE EUROS)

VISITE LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2019 DE 14 H À 19 H

Pour tous renseignements s'adresser :  
1 - à la SCP MARCOTTE & SODANAV - Insisteur de Justice - 154, rue du Gal LECLERC - 63000 BETHUNE (03.21.68.10.31)  
2 - au greffe du TGI de BETHUNE ou au cabinet de l'Avocat poursuivant où est déposé le cahier des conditions de vente

**LAVOIX éditions**

**LE JOURNAL Original**  
DE VOTRE NAISSANCE

**34€**

**LE LIVRE**  
"L'Annuaire" - LES ANNÉES-MÉMOIRE

**30€**

**PLONGEZ-VOUS DANS LE JOURNAL AUTHENTIQUE DE VOTRE ANNIVERSAIRE DE 1800 ANS D'HISTOIRE**

**REVOYEZ-VOUS EN CHAQUE ANNÉE LES ÉVÉNEMENTS DE VOTRE ANNÉE-MÉMOIRE**

Le journal sera livré avec sa pochette cadeau, il s'agit de la Voix du Nord ou d'un autre titre de presse française.

**POUR COMMANDER :**  
[www.editions.lavoixdunord.fr](http://www.editions.lavoixdunord.fr)

1000 copies de l'Annuaire sont disponibles en librairie et en ligne sur le site [www.editions.lavoixdunord.fr](http://www.editions.lavoixdunord.fr)

**LA VOIX DU NORD**

**CHER ABONNÉ**  
Vous avez une question concernant votre abonnement ?

Contactez votre Service Clients  
Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**  
Après 18h appelez le **03 66 880 200**

Par mail : [serviceclients@lavoixdunord.fr](mailto:serviceclients@lavoixdunord.fr)

# Annexe n° 8

Annexe n° 8



**Les services de l'État  
dans le Pas-de-Calais**

PREFET  
DU  
PAS-DE-CALAIS

Contacts



Enquêtes publiques

- Crématorium
- Déclarations d'utilité publique -
- Expropriations
- Déclarations de projets
- Eau
- Enquête environnementale
- Enquêtes commodo-incommodo
- EQUIPEMENTS
- Gas - Electricité
- ICPE-AUTORISATION**
- Modification de PLU
- Modification de tracé de servitude de passage le long du littoral
- Périmètre de protection modifié de monuments historiques
- Permis de construire
- Plan de prévention des risques
- Suppression de passages à niveau

### ICPE-AUTORISATION

Mise à jour le 19/08/2019

PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN

Valider

### PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL - DOUVRIN

Mise à jour le 19/08/2019

> AVIS D ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE - format : PDF - 0,05 Mb

> AVIS DE LA MRAE - format : PDF - 0,79 Mb

Le dossier est consultable à partir du lien ci-dessous :

<https://prologis.box.com/s/lnp2f9f9v68mimc62ct301xp97n41b4>

A partir du 19 août 2019, date d'ouverture d'enquête publique et jusqu'au 20 septembre 2019 date de fin d'enquête, si vous souhaitez adresser un commentaire, vous pourrez le faire en cliquant sur "Réagir à cet article"

Partager

Documents listés dans l'article :

- > AVIS D ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE - format : PDF - 0,05 Mb - 19/08/2019
- > AVIS DE LA MRAE - format : PDF - 0,79 Mb - 19/08/2019

Réagir à cet article

Politiques publiques

- Actualités
- Publications
- Démarches administratives
- Vous êtes
- > Particulier
- > Professionnel
- > Association
- > Collectivité

RSS

- Plan du site
- Horaires et coordonnées
- Crédits et mentions légales
- Accessibilité
- FAQ
- Contactez-nous
- Glossaire
- Information sur les cookies

Consultation du public

- Ouvertures d'enquêtes publiques
- Avis de l'autorité environnementale
- Enquêtes publiques / Eau
- RAA - Recueil des actes administratifs
- CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- Rapport d'activité des services de l'Etat
- IAL - Information acquéreur locataire
- Termites et ménages

Tous droits réservés SIGDILA  
République Française © 2011-  
2012

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus](#) [Accepter](#)

## Annexe n° 9



## BABY-GYM

**JOUER - SAUTER - S'AMUSER !!!**  
Pour les enfants de 15 mois à 5 ans

Tous les mercredis à partir du **11 SEPTEMBRE 2019**  
Complexe Sportif Louis Pasteur

Pour la 1ère séance du mercredi 11 SEPTEMBRE : Rendez-vous à 10H00

Séances les mercredis :

de 9H30 à 10H30 ⇒ Pour les enfants nés en 2015 - 2016 ⇒ Accompagnement familles ou nounous encouragé !  
de 10H30 à 11H30 ⇒ Pour les enfants à partir de 15 mois à 3 ans (marchants) ⇒ Accompagnement obligatoire !

Renseignements : Mathieu DUVANT le lundi au 06.89.11.45.47 ou mathieu.duvant@outlook.com



## AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

**Demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé "Bâtiment Douvrin DC3" par la société Prologis France LXXVIII EURL**

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées : soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, en Mairie de Douvrin jusqu'au vendredi 20 septembre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Douvrin ou les formuler à M. Bernard PORQUET, Commissaire Enquêteur, qui sera présent en Mairie de Douvrin, siège de l'enquête les :

- Jeudi 12 septembre 2019 de 9H à 12H
- Vendredi 20 septembre 2019 de 14H à 17H

Les observations et propositions du public pourront également être formulées jusqu'au 20 septembre 2019, à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du public - Enquête publique - ICPE autorisation - PROLOGIS France LXXVIII EURL - DOUVRIN - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront à la disposition du public, pendant un an, en Mairie de Douvrin.

À l'issue de l'enquête publique, le Maire de Douvrin statuera sur la demande de permis de construire et le Préfet du Pas-de-Calais sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du public - Enquête publique - ICPE autorisation - PROLOGIS France LXXVIII EURL - DOUVRIN - Les informations relatives à ce projet.

## GRAINES DE MALICE

**ATELIER D'ÉVEIL ENFANTS & PARENTS (0/3 ANS)**

Venez profiter d'un moment de détente entre enfants et parents / grands parents où vous partagerez des activités, des comptines, etc. Cet atelier GRATUIT, ouvert aux enfants qui ne vont pas encore à l'école, se déroule au Pôle enfance.

- ♦ **Vendredi 13 SEPTEMBRE 2019** de 9H30 à 11H
- ♦ **Jeudi 26 SEPTEMBRE 2019** de 14H30 à 16H



## FÊTE DU SPORT

**Samedi 14 SEPTEMBRE 2019**

à partir de 14H - Complexe sportif  
Organisée par le Service des Sports municipal

**STANDS SPORTIFS - ANIMATIONS - INITIATIONS**  
**DÉMONSTRATIONS - STRUCTURES GONFLABLES**

Stands de présentation des activités proposées  
par chaque association sportive

Renseignements : Mathieu DUVANT au 06.89.11.45.47 ou mathieu.duvant@outlook.com

## DEMANDES EN LIGNE SIMPLIFIÉES

### PASSEPORT / CNI

⇒ Rendez-vous sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services-associés/ou-faire-ma-demande-de-passeport-cni>  
⇒ Avec ce numéro que vous obtiendrez au terme de votre pré-demande, vous devrez vous rendre en Mairie pour la prise d'empreintes et la finalisation de votre demande.

Pour les Douvrinois, les mairies équipées les plus proches sont La Bassée - Wingles - Harnes et Lens

N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous

### IMMATRICULATION

⇒ Rendez-vous sur le site [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)

### PERMIS DE CONDUIRE

⇒ Rendez-vous sur le site [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr)

Besoin d'aide dans vos démarches ?

Appelez le 3400 (numéro non surtaxé) ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

## RESPECTEZ VOS VOISINS

Avec le retour de beaux jours nous tenons à vous rappeler certaines règles :

### Feux de toutes natures

Par arrêté préfectoral, la destruction des ordures ménagères et autres déchets par le feu est interdite (herbes, résidus de taille ou d'élagage...)



### Émission de bruit

Arrêté préfectoral du 27-12-2007  
Arrêté municipal du 22-03-2017



Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité est **interdit de jour comme de nuit**.

Les bruits susceptibles d'être sanctionnés peuvent provenir de :

Aboiements de chiens intempestifs et répétés, tondeuses à gazon, coups de klaxon, TV, chaîne-hifi, conversations bruyantes, appareils de bricolage, etc.

L'usage des tondeuses et autres matériels d'entretien des espaces verts ainsi que tout autre matériel émettant du bruit est réglementé :

- Lundi au vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 19H
- Samedi : de 9H à 12H et de 14H à 19H
- Dimanche et jours fériés : de 10H à 12H

L'observation de ces quelques règles permettra à chacun de vivre dans l'harmonie et le respect du voisinage...

La rentrée scolaire aura lieu le lundi **2 septembre 2019** :

- à 8h30 pour l'école Varet
- Pour l'école maternelle Les coccinelles, l'organisation de l'école a été décidée par l'équipe pédagogique. Chaque classe accueillera des élèves de TPS/PS. Il y aura 3 classes de TPS/PS/MS, 1 classe de TPS/PS/GS et 1 classe de PS/GS.

Afin de faciliter l'intégration des PS, une rentrée échelonnée sera prévue comme suit :

**Le 2 septembre :**

- 8h30 - 9h45 : accueil des TPS/PS avec leurs parents
- 10h - 16h40 : accueil des MS et GS

**Le 3 septembre :**

- 8h30 - 10h15 : accueil des TPS/PS sans leurs parents (classes de Mme Cogghe, Mme Vlerick et Mme Lemaire)
- 8h30 - 10h45 : accueil des TPS/PS sans leurs parents (classes de Mme DERETZ et Mme... (non renseignée au jour de la parution)

Journée normale pour les MS/GS

**Le 5 septembre :** accueil des TPS/PS à la journée ou demi-journée (selon dispositif prévu).

**TARIFS PÉRISCOLAIRES :**

(T1 = feuillet ATL «Notification aides aux temps libres», feuillet vert CAF). T1 = quotient familial <1125

Les Garderies :	Restaurant scolaire :	Centre du mercredi (demi journée) :
T1 : 2,55€	- maternelle : T1 2,18€/T2 2,23€	- Violainois : T1 2,25€/T2 2,55€
T2 : 2,60€	- primaire : T1 2,40€/T2 2,45€	- Extérieurs : T1 4,50€/T2 4,80€

**INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS DE LA TOUSSAINT : du 30/09 au 9/10/19 au Pôle Scolarité Jeunesse**  
Pour toute question relative à la scolarité de votre enfant, contactez les services du Pôle Scolarité Jeunesse au 03.20.29.65.37.

### BIBLIOTHÈQUE & LUDOTHÈQUE

#### ON DÉMÉNAGE !!!

Installée dans des locaux devenus trop étroits, la bibliothèque sera transférée dans un Mont Soret transformé.

Le service sera fermé du

**jeudi 12 au lundi 23 Septembre inclus.**

Le nouvel équipement réouvrira

**Mardi 24 Septembre dès 9h**

Quant à la ludothèque, lieu de rencontre et de partage pour petits et grands autour du jeu, elle ouvrira à partir du **mercredi 25/09 de 14h à 16h30**. Venez rencontrer notre animatrice pour plus de renseignements.



### CCAS

Dans le cadre du soutien apporté aux personnes en situation de handicap, le **Centre Communal d'Action Sociale** souhaite remettre un chèque cadeau aux personnes handicapées domiciliées sur la commune de Violaines. Pour en bénéficier il faut :

\* Bénéficier de la reconnaissance du handicap à hauteur de 80 % ou plus.

\* Vous présenter au C.C.A.S. de Violaines aux horaires d'ouverture, munis de votre carte d'invalidité à compter du **3/09/19 jusqu'au 25/10/19**.

Horaires d'ouverture du CCAS : voir Page 4.

### POUR INFOS

#### MÉDAILLES DU TRAVAIL

Désormais les demandes de médailles du Travail dans le privé (argent/vermeil/or et grand or) sont à établir en ligne par le demandeur.

Les médailles d'honneur du travail sont décernées par arrêté préfectoral deux fois par an :

- Promotion du 1<sup>er</sup> Janvier : dépôt des demandes obligatoirement avant le 15 Octobre
- Promotion du 14 Juillet : dépôt des demandes obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> Mai

**Rendez-vous sur : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)**

Onglet politiques publiques /citoyenneté, jeunesse, sports, vie associative/ distinctions honorifiques.

#### RÉUNION PUBLIQUE FIBRE

Une réunion publique d'information sur la fibre se tiendra

**Mardi 10 septembre à 19h00 - salle Jean Moulin** en présence de l'opérateur qui présentera les modalités de déploiement, un point sur la situation et le calendrier de réalisation

#### TRAVAUX

Les travaux de contournement nord de la Bassée entrent en phase de finition. Les enrobés au niveau du giratoire créé seront mis en œuvre la nuit du 6 au 7 septembre.

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 juillet Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a procédé à l'ouverture d'une enquête environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique, dénommé « Bâtiment Douvrin DC3 » Parc des Industries Artois Flandres à Douvrin présentées par la Société PROLOGIS France LXXVIII EURL. L'enquête publique se déroule du **19 août au 20 septembre**. Ce dossier sera consultable en Mairie de Douvrin aux heures habituelles d'ouverture. Le Commissaire Enquêteur y tiendra des permanences.

## Annexe n° 11



HAISNES, le 2 août 2019

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Frédéric WALLET, Maire de la Commune d’HAISNES-LEZ-LA BASSEE, atteste avoir affiché à partir du 2 août 2019, l’avis d’enquête environnementale unique, demandes de permis de construire et d’autorisation d’exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment Douvrin DC3 » par la société prologis France LXXVIII EURL.

Frédéric WALLET,  
Maire,

*Frédéric Wallet  
l'Adjoint délégué*

 **tôtel de ville**

Place Jules Potel 62138 Haisnes

Tél : 03 21 25 43 43 - Fax : 03 21 27 27 73

E-mail : [contact@ville-haisnes.fr](mailto:contact@ville-haisnes.fr) - Web : [www.haisnes.fr](http://www.haisnes.fr)



**VILLE DE VIOLAINES**

Annexe N°

Le Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Bethune - Canton de Violaines

**ATTESTATION D’AFFICHAGE**

Je soussigné Jean-François CASTELL Maire de Violaines certifie que l’affiche A2 relative à l’avis d’ouverture sur la réalisation de l’enquête environnementale relative aux demandes de permis de construire et d’autorisation d’exploiter un entrepôt logistique, dénommé « Bâtiment DOUVRIN DC3 » Parc des Industries Artois Flandres à Douvrin présentées par la Société PROLOGIS France LXXVIII EURL a été affichée en mairie aux lieux et place habituels à compter du 29 juillet 2019, et que cet affichage sera maintenu pendant toute la durée de l’enquête soit du 19 août 2019 au 20 septembre 2019.

Fait à Violaines le 29 juillet 2019 pour valoir et servir ce que de droit.

Le Maire

Jean-François CASTELL,

**MAIRIE**  
Place du Général De Gaulle  
62138 VIOLAINES  
Tél : 03.20.29.81.29  
Fax : 03.20.49.75.87  
[mairiedeviolaines@violaines.fr](mailto:mairiedeviolaines@violaines.fr)

[www.villedeviolaines.fr](http://www.villedeviolaines.fr)

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
VILLE DE  
AUCHY-LES-MINES



**MAIRIE  
D'AUCHY-LES-MINES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Place Jean Jaurès  
62138 AUCHY-LES-MINES

Tél : 03 21 63 02 02

Fax : 03 21 63 02 09

www.auchylesmines.fr

sec.generale@auchylesmines.fr

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial  
Section des Installations Classées  
Rue Ferdinand BUISSON  
62020 ARRAS Cedex 9

A l'attention de Madame MERCIER

N/réf. - AA/JML/MS n°

**OBJET – Installations classées pour la protection de l'environnement  
Société PROLOGIS France LXXVIII EURL**

## Certificat d'affichage

Nous, Joëlle FONTAINE, Maire de la Commune d'AUCHY-les-MINES, CERTIFIONS que l'avis d'enquête environnementale unique - pour les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment DOUVRIN DC3 » par la société PROLOGIS France LXXVIII EURL - est affiché à destination du public pour la période :

\* du 03 août au 20 septembre 2019 inclus.

Fait à AUCHY-les-MINES, le 03 août 2019

20 / Mme le Maire,



Joëlle FONTAINE

## Annexe n° 14

Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Canton de Douvrin

*République Française*

VILLE DE DOUVRIN



URBANISME

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Michel DUPONT, Maire de la Commune de DOUVRIN, certifie que l’avis d’enquête environnementale unique demandes de permis de construire et d’autorisation d’exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment Douvrin DC3 » par la Société PROLOGIS France LXXVIII Eurl a été :

- Affiché à la porte de la Mairie du 03 Août 2019 au 20 Septembre 2019 inclus.

Fait à DOUVRIN, le 21 Septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel DUPONT



Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Maire de Douvrin  
Hôtel de Ville – Place Basly – 62138 DOUVRIN – Tél. : 03 21 77 39 77 – Fax : 03 21 40 15 41 – mairie.douvrin@wanadoo.fr

## Annexe n° 15

VILLE de LA BASSÉE



Département du Nord

Préfecture du Pas de Calais  
Direction des Affaires Générales  
Section installations classées  
rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS CEDEX 9

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

*Je soussigné, Philippe WAYMEL, Maire de la Ville de La Bassée, certifie avoir affiché du 31 juillet au 20 septembre 2019 inclus, l'affiche concernant l'enquête publique pour des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « bâtiment Douvrin CD3 » sur la commune de Douvrin (62138) par la Société PROLOGIS FRANCE LXXXVIII EURL.*

Fait à La Bassée, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Philippe WAYMEL



## Annexe n° 16



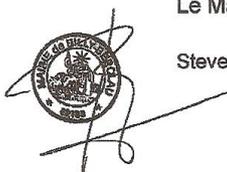
### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la commune de BILLY-BERCLAU, certifie avoir affiché en Mairie de BILLY-BERCLAU, en la forme habituelle, le 3 août 2019 et durant toute la durée de l'enquête publique soit jusqu'au 21 septembre 2019, l'avis d'enquête environnementale unique sur la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « bâtiment DOUVRIN DC3 » par la société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 23 septembre 2019

Le Maire,

Steve BOSSART



DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - INTERCOMMUNALITÉ DE BÉTHUNE - CANTON DE DOUVRIN

181, rue du Général de Gaulle  
62138 Billy-Berclau

Tél. : 03 21 74 79 00  
[www.billy-berclau.fr](http://www.billy-berclau.fr)

Fax : 03 21 40 23 77  
[mairie@billy-berclau.fr](mailto:mairie@billy-berclau.fr)

## Annexe n° 17



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné, André KUCHCINSKI, Maire de la VILLE DE HULLUCH, certifie que l’avis d’enquête publique établi par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et relatif à la demande de permis de construire et d’autorisation d’exploiter un entrepôt logistique par la société PROLOGIS FRANCE sur le territoire de la commune de Douvrin, a été porté à la connaissance du public par voie d’affichage aux portes de la mairie pendant toute la durée de l’enquête publique, soit du 2 août au 23 septembre 2019.

HULLUCH, le 26 septembre 2019  
Le Maire,

André KUCHCINSKI



### **Annexe n° 18**



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 10 septembre 2019

=oOo=

**Délibération n° 2019/073**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-les-MINES s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 3 septembre 2019 et sous la présidence de Madame FONTAINE Joëlle, Maire d'AUCHY-les-MINES.

**Étaient présents :**

Joëlle FONTAINE, Maire -  
Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Karine BOUZAT, Gérald GREZ, Jacqueline BEAUCOURT, André GUILLOU, Sandrine COUPIN, Maires-Adjoints -  
Bernadette BOUKRIF, Carine LEGRAND, Isabelle PENNEL, Jean-Claude RIBU, Nicole EL MOATEMRI, Fabrice BAVIERE, Drépha Malika HAFID, Olivier BOURRIEZ, Thierry WARGNIER, Robert VISEUX, Martine QUEVA, Cédric CORDOWINUS, Aurélie DESUTTER, Damien PLOUVIEZ -

**Absente excusée qui a donné procuration :**

Anne-Marie CRETON à Joëlle FONTAINE -

**Absents :**

Abdeslam AZDOUD, Céline KRYSZEK, David MAILLET, Fabienne VISEUR -

**Assistaient à la réunion :**

Audrey AROUS, Directrice Générale des Services -  
Martine SKALECKI Martine, Secrétariat Général -

**Secrétaire de séance :**

Carine LEGRAND -

-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----

**OBJET - ENQUETE PUBLIQUE -  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION  
D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE DENOMME "BATIMENTS  
DOUVRIN DC3" PAR LA SOCIETE PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL A  
DOUVRIN -  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Madame le Maire informe l'assemblée que, par un arrêté en date du 9 juillet 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête environnementale unique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiments DOUVRIN DC3 » présentées par la Société PROLOGIS France LXXVIII EURL à DOUVRIN.

A cet effet, elle précise que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-les-MINES doit émettre un avis sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

☞ **Votants :** 23 dont 1 procuration  
☞ **Pour :** 22 dont 1 procuration  
☞ **Contre :** 1 (Bernadette BOUKRIF)

- **EMET un avis FAVORABLE** sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiments DOUVRIN DC3 » présentées par la Société PROLOGIS France LXXVIII EURL à DOUVRIN qui fait l'objet arrêté préfectoral du 9 juillet 2019 d'une enquête environnementale unique du 19 août au 20 septembre 2019 inclus,

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Transmise en Sous-Préfecture le 11 septembre 2019**

**Publiée le 11 septembre 2019**

Mme le Maire,



**Annexe n° 19**

Département  
Pas-de-Calais  
Arrondissement  
BETHUNE  
Canton  
de DOUVRIN

Commune de BILLY-BERCLAU  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
de la réunion de Conseil Municipal  
du 19 septembre 2019

Nbre de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 17  
de votants : 21

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. Steve BOSSART, Maire.

**Nota** : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20 septembre 2019, que la convocation avait été faite le 13 septembre 2019.  
Le Maire,

**Etaients présents** : MM. et Mmes BOSSART S, QUEVÀ A, ROGEZ S, GRUCHALA D, MOYAERT D, DELCROIX D, WATERLOT M, BLANQUART G, BLONDIAU JM, DAMBRAIN C, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BOULET JL, ABRIKOSSOFF M, VANDERSTAPPEN C, VROMAINE R, PLESSIET A.

**Etaients absents (excusés)** : MM. et Mmes TARTAR M (proc. à ROGEZ S), POTEAU FLOTAT N, HUBERT B (proc. à QUEVÀ A), HENNEBELLE M (proc. à GRUCHALA D), AMAND N, VAN STAEN R (proc. à BOSSART S), BAINAS F, BLAIRY D, BOCQUET M, TOURNEMINE I.



Mme Aurélie WALLEZ et Christophe DAMBRAIN ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

N° 2019.09.19.06

**Avis sur une enquête publique**

M. Daniel DELCROIX invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur l'enquête publique qui se déroule du 12 août au 20 septembre 2019. Il s'agit d'une demande d'exploitation d'un entrepôt logistique dénommé "bâtiment DOUVRAIN DC3" sur la zone industrielle Artois-Flandres – territoire de DOUVRIN.

L'activité principale est le stockage et l'expédition de produits courants. La construction de cette plateforme logistique (7 cellules de 5 950 m<sup>2</sup> et quelques bâtiments mineurs) représente une superficie totale de 44 037 m<sup>2</sup>.

Une demande de permis de construire a été déposée en Mairie de DOUVRIN dont l'étude d'impact doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Le dossier porte donc sur une enquête environnementale unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de DOUVRIN par la société PROLOGIS FRANCE LXXVIII EURL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
BILLY-BERCLAU, le 19 septembre 2019  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture  
le : 24/09/2019  
et publication ou notification  
du : 24/09/2019

Le Maire,



Département  
PAS DE CALAIS  
Arrondissement  
BETHUNE  
CANTON  
DOUVRIN

Nombre  
De Conseillers en  
exercice.....29  
  
De présents.....25  
  
De Votants .....27

**OBJET :** Enquête  
environnementale  
unique – Demandes de  
permis de construire et  
d'autorisation  
d'exploiter un entrepôt  
logistique dénommé  
« Bâtiment Douvrin  
DC3 » par la société  
PROLOGIS FRANCE  
LXXVIII EURL – Avis  
du Conseil municipal

**NOTA**

-Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie le  
18 septembre 2019  
-Que la convocation du  
Conseil avait été faite le  
10 septembre 2019



Le Maire,

**Détail des Votes :**

Pour : 22

Contre : 5  
Michel HOCMAN, Catty  
SELLIEZ, Corinne HAREL,  
Alain BLONDIAU, Marcel  
LECOCQ

Abstention :

Refus de Vote :

**COMMUNE DE DOUVRIN****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019**

L'An deux Mille dix-neuf, le seize septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de DOUVRIN étant assemblé en  
Session Ordinaire, au lieu habituel de ses Séances, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT,  
**Etaient présents :** M. Jean-Michel DUPONT, M. Albert VIVIER, Mme  
Marie-Andrée PROTIN, M. André THOBOIS, Mme Ewa VIVIER, M. Hugues  
HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Christiane LELONG, Monsieur Jean-Marc  
BOULERT, Mme Cathy ALLARD, M. Patrick BIENKOWSKI, M. Alain  
GOUDIN, Mme Maryse BOULIN, Mme Odile DEREPEPE, Mme Annie  
KUKIOLCZYNSKI, Mme Dalila COGET, M. Romain TOURNIQUET, Mme  
Cindy MARIE, M. Michel HOCMAN, Mme Catty SELLIEZ, Mme Corinne  
HAREL, M. Alain BLONDIAU, Mme Magalie HOUQUE, M. Roger  
MAENHOUT, M. Marcel LECOCQ, Mme Monique DUBOIS  
**Ont donné procuration :** Mme Audrey HERMAND à M. Hugues HOUZE  
DE L'AULNOIT, M. Michel DECOSTER à Mme Magalie HOUQUE.  
**Etaient absents :** M. Didier DELELIS, M. Christophe MARTINELLI  
Mme Ewa VIVIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil  
municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La Séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'une enquête  
environnementale unique est menée en **Mairie de DOUVRIN** par Monsieur  
Bernard PORQUET, Commandant d'Unité de la Gendarmerie, retraité,  
Commissaire-Enquêteur, **du Lundi 19 août 2019 au Vendredi 20 septembre  
2019** inclus sur les demandes de permis de construire et d'autorisation  
d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment Douvrin DC3 » sur la  
commune de DOUVRIN présentées par la Société PROLOGIS FRANCE  
LXXVIII EURL dont le siège social est situé 3, Avenue Hoche – C.S 60006 –  
75384 PARIS CEDEX 8.

Sur la demande de Monsieur le Préfet du PAS DE CALAIS, Monsieur le  
Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces demandes.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**Emet un avis FAVORABLE** aux demandes de permis de construire et  
d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment Douvrin  
DC3 » sur la commune de DOUVRIN présentées par la Société PROLOGIS  
FRANCE LXXVIII EURL.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour Copie Conforme, ↗



Le Maire,

Jean-Michel DUPONT

REÇU LE 19 SEP. 2019



## Annexe n° 21



Département  
Pas-de-Calais  
Arrondissement  
Béthune  
Canton  
Douvrin

Hôtel de Ville  
Place Jules POTEL  
62138 HAINES  
Tel : 03.21.25.43.43 Fax : 03.21.27.27.73

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
séance du Lundi 26 Août 2019

**Date de la convocation**  
19 Août 2019

**Date d'affichage**  
19 Août 2019

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 27  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Procurations : 5

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six Août à 18 heures 30 minutes le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur WALLET Frédéric, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. WALLET Frédéric, Maire, Mmes : BEUSCART Odile, BUISINE Sylviane, CATTEAU Claudine, DELHAYE Nicole, DEREMETZ Aline, FLANQUART Sylvie, HANNEDOUCHE Charline, KERGOAT Eliane, ROLLEZ Elisabeth, MM : GEORGE Fabien, GEORGE Michel, JENNEQUIN René, LESNE Fernand, MOREL Michel, PAILLART David, STAROSSE David, THOMAS Olivier, VINCKE Gérard

Absent(s) : Mmes : BEAUMONT Fabienne, CANNETTI Julie, M. DECOTTIGNIES Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEWANDOWSKI Yvonne à M. VINCKE Gérard, MM : FREMAUX Franck à Mme KERGOAT Eliane, FRITZ Rudolphe à M. STAROSSE David, THOREZ Jean-Claude à M. WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe à Mme ROLLEZ Elisabeth

Secrétaire : Mme FLANQUART Sylvie

Réf : 2019-056

**A l'unanimité**  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire** : Oui

**Objet de la délibération** : **Enquête Publique sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé " Bâtiment Douvrin DC3 " par la Société Prologis France LXXVIII EURL sur la commu**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'arrêté préfectoral en date du 09 juillet 2019 portant sur l'ouverture d'une enquête publique concernant les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique dénommé « Bâtiment Douvrin DC3 » par la Société Prologis France LXXVIII EURL sur la commune de Douvrin.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Frédéric WALLET,  
Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Sous-Préfecture de Béthune  
le : 27/08/2019

et publication du : 27/08/2019  
Frédéric WALLET,  
Maire,



## Annexe n° 22



### Commune de Violaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 septembre 2019

#### DÉLIBÉRATION N°2019-C1-09-0015

Nombre de Conseillers :

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Adoption : 24 voix pour

0 voix contre

0 Abstention

Date affichage:

Envoi Préfecture:

Exécutaire :

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six septembre à 18 heures 30, Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire, en suite de la convocation en date du 19 septembre 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Monsieur LANTOINE Emmanuel (procuration Monsieur Jean François CASTELL), Monsieur SURET Fabrice (procuration Monsieur CORBUT Pierre), Madame Lucette FIDELLE (procuration Madame LOGEZ Isabelle), Madame LECLERCQ-VOISIN Sophie (procuration Madame PRONNIER Chantal), Madame TISON Emmanuelle (procuration Monsieur LUCAS Jean-Pierre). Messieurs BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, Madame DELCOURT Véronique excusés n'ayant pas donné procuration. Madame Mylène GORNY a été élue secrétaire de séance.

#### Environnement – Enquête Publique Unique - Avis

La société PROLOGIS a déposé un dossier de demande de permis de construire pour la construction d'un nouveau bâtiment logistique sur la commune de DOUVRIN venant s'ajouter aux deux autres, de la même société et en cours de construction.

Ce projet concerne l'édification d'un bâtiment d'une hauteur de 14,70mètres dans la zone d'aménagement concerté à vocation économique du Parc des Industries Artois-Flandres. Il s'implante sur un terrain d'une superficie d'environ 9,7 hectares. Il comprend en outre des parkings, des espaces naturels, ainsi que deux bassins étanches destinés au tamponnement des eaux pluviales et à la rétention des eaux incendies et un poste de livraison électrique.

L'emprise du bâtiment s'élève 44 037 m<sup>2</sup> de surface de plancher et les aires de stationnement de 241 places sur 5 820 m<sup>2</sup>.

Il comprendra 7 cellules de stockage accolées formant un entrepôt, 2 blocs bureaux et locaux sociaux sur 3 niveaux et des locaux techniques comprenant 2 locaux de charge, une chaufferie, un local spinklage et le poste de livraison électrique.

Les activités consisteront à réceptionner, entreposer et expédier des produits finis manufacturés : alimentaire (hors frais), grande distribution, high-tech, produits blancs et bruns, dont potentiellement des produits sensibles (matériaux combustibles, produits inflammables.)

Ce projet est soumis à étude d'impact au titre du Code de l'Environnement (surface de plancher >40 000m<sup>2</sup>), et à autorisation au titre des installations classées (stockage et dépôt de matériaux).

L'enquête publique correspondante s'est déroulée du 12 août au 20 septembre 2019. Conformément aux dispositions de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les Conseils Municipaux donneront leurs avis sur la demande d'autorisation environnementale au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur l'enquête environnementale liée à la réalisation d'un bâtiment de logistique sur la commune de Douvrin.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
Jean-François CASTELL

REÇU LE 03 OCT. 2019



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)